

AUTORISATION DE TRAITEMENTS DES DONNÉES PERSONNELLES

Ce document <u>n'est pas à compléter</u> mais recueille l'autorisation de traitement des données personnelles de nos apprenant.e.s dans le cadre de leur formation. <u>Il est à signer</u> en bas de page.

Simplon.co développe et dispense des formations dans le domaine du numérique, notamment grâce à des financements privés et publics.

A ce titre, les données suivantes de nos apprenant.e.s sont collectées, traitées et stockées par Simplon.co et accessible si besoin par les équipes de Simplon.co (Direction du Studio Pédagogique, Direction des Opérations, Directions territoriales, Direction Qualité & RSE)

Dès validation de la candidature

- Nom* FABRE
- Prénom* Kevin
- Genre*
- Date de naissance*
- Adresse*
- Téléphone*
- Email*
- Statut* (demandeur d'emploi, salarié, bénéficiaire protection internationale, détenteur titre de séjour, contrat d'intégration républicaine....) en entrée de formation
- Niveau de diplôme le plus élevé*
- Étapes du parcours personnel et professionnel*
- Situation de handicap*
- Adresse*
- Nationalité *
- Contact d'urgence
- Photo
- D'autres questions pour évaluer la situation administrative, et favoriser l'accès à des outils, à
 des modalités pédagogiques et dans le but d'optimiser l'insertion sont posées de manière
 facultative (Linkedin, Pseudo discord, Github, etc.)
- Besoin d'aménagement lors de la formation
- Pour les personnes étranger.ères non européen.nes* :
 - N° AGDREF *
 - Date d'obtention du 1er titre de séjour *
 - N° de CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) et sa date d'obtention *
 - Motif du titre de séjour *
 - Statut des étranger.ères non européen.nes (bénéficiaire de la protection internationale / primo-arrivant.e / ressortissant.e autre)

Durant la formation et après la formation :

- Caractéristiques de la formation suivie (dates, référentiel, etc.)*
- Suivi de l'obtention des certifications et titre professionnels*
- Photo (en lien avec le droit à l'image : signé ou non)
- D'autres questions pour évaluer la situation administrative (tel que le NIR), et favoriser l'accès à des outils, à des modalités pédagogiques et dans le but d'optimiser l'insertion sont posées de manière facultatives
- Besoins spécifiques formulés (aide technique ou humaine, matérielle, télétravail, pause supplémentaire, etc.)

1

Via les formulaires de début de formation, fin de formation et post formations (non obligatoire) :

- Situation professionnelle au moment du remplissage du formulaire (entrée, fin, post formation)
- Secteur d'activité au moment du remplissage du formulaire (entrée, fin, post formation)
- Satisfaction de la situation professionnelle au moment du remplissage du formulaire (entrée, fin, post formation)
- D'autres questions pour évaluer les attentes, les niveaux de satisfaction et l'efficacité de l'insertion professionnelles sont posées de manière facultatives

Les données collectées avec une * sont de nature obligatoires à la mise en place d'une formation et à son suivi.

Les données non obligatoires sont collectées dans une strict application des règles de confidentialité, avec une politique de sécurité d'accès, et en application du RGPD (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) et la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (modifiée).

Finalités du traitement :

- Accompagner l'apprenant.e dans l'identification et la mise en place des solutions répondant à ses besoins, pour lui permettre de réussir son parcours de formation
- suivi administratif, pédagogique et de l'insertion des apprenant.e.s.
- animation de communauté des apprenant.e.s & alumnis
- permettre la connexion à nos/des outils pédagogiques (Big Blue Button, Simplonline, Discord, etc.)
- établissements de reporting de nos activités et/ou analyse de données permettant de mieux comprendre les besoins de nos apprenant.e.s, et de développer ainsi une meilleur inclusivité
- communication de nos actions de formations par Simplon, ou les partenaires de la formation (uniquement pour les cas de photos, vidéos, témoignages, si la cession de droit à l'image est signée).
 - Pour les apprenants de nos formations en partenariat avec Microsoft, ce dernier pourra communiquer sur la base de photos/vidéos/témoignages si vous signez le droit à l'image.
- suivi de notre politique satisfaction et de notre impact social

Communication des données :

- Certaines des données, pourront être communiquées en cas d'interventions de coach ou de mentors au sein de la formation, à ces derniers.
- Pour les apprenants concernés par le programme du PIC THalent, certaines de ces informations pourront être accessibles aux partenaires de ce programme [Amnyos, Agefiph, AFP, Webforce3] qui s'engagent à ne pas détourner l'usage des données à d'autres fins que la base légale du traitement à savoir le suivi et l'évaluation de l'expérimentation afin d'améliorer le dispositif et de façon plus générale les dispositifs d'accompagnement à l'inclusion. C'est une démarche de construction de connaissance ne contenant aucune visée commerciale.
- Certaines de ces données pourront être transmises à :
 - France Compétences (Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage) dans le cadre des dépôts de titres professionnels,
 - à la Grande École du Numérique (https://www.grandeecolenumerique.fr/) dans le suivi de l'impact des actions qu'elle labellise
 - aux Académies dans le cadre de leur enquête annuelle (pour les apprentis uniquement)
 - à d'autres financeurs (comme les OPCO) qui accompagnent l'accueil dans nos formations de certains publics.
 - Pour les personnes étrangères non européennes, les données spécifiques mentionnées plus haut seront en partie (N° AGDREF et Statut) communiquées aux financeurs publics et européens qui subventionnent les projets qui leur sont destinés.

- L'agence Phare (https://agencephare.com) qui nous accompagne dans l'évaluation d'impact social de certains de nos projets

Durée du traitement :

Les données citées sont conservées dans un délai de 5 ans (délai de contrôle par certains de nos bailleurs et/ou financeurs) et accessible par la Direction du Studio pédagogique, la Direction des Opérations, les Directions Territoriales, et la Direction Qualité & RSE). Au delà de ce délai, la conservation de certaines données se fera sous forme anonymisée et seront stockés sous forme de base de données dont l'accès est restreint à la direction des Opérations et à la Direction Qualité.

Contact:

Pour toute demande vous pouvez contacter notre DPO via rgpd@simplon.

Fait à Marseille le 17/10/2022

NOM / PRÉNOM : FABRE Kevin



Signature de l'apprenant.e :



AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné(e): Kevin FABRE

domicilié(e) au : 61 rue du Vallon des Auffes, 13007 Marseille

déclare autoriser la société SIMPLON.CO, dont le siège social est situé au 55 rue de Vincennes, 93100 MONTREUIL,

à enregistrer et à utiliser mon image et mes propos dans le cadre de ses activités et des événements qu'elle organise.

Accorde cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

N'autorise pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à une nouvelle autorisation. Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

1 - Je déclare céder à la société **SIMPLON.CO** par la présente autorisation le droit de reproduire et de représenter, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers qu'elle aura autorisé, mon image et mes propos dans le cadre de la communication au public de l'œuvre précitée.

Cette communication pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, notamment par télédiffusion, par les moyens de transmission en ligne et par tout réseau de télécommunication fixe ou mobile.

- **2** Je déclare que cette cession de reproduire et de représenter mon image et mes propos, par tous les modes d'exploitation susvisés, est faite sans contrepartie notamment financière.
- **3** Je comprends et accepte que mon accord n'oblige nullement la société **SIMPLON.CO** à utiliser les éléments visés ci-dessus.

J'accepte que tout montage soit effectué à partir de l'enregistrement réalisé. J'accepte également qu'il pourra être apporté à la fixation initiale de mon image toute modification, adjonction ou suppression jugées utiles à condition que l'utilisation de mon image ne porte pas atteinte à ma considération.

J'accepte que mon nom apparaisse dans l'œuvre, sauf demande contraire de ma part à la signature de la présente autorisation.

En dehors des points précités, je garantis à la société **SIMPLON.CO** n'avoir aucun droit à revendiquer sur le contenu de l'œuvre audiovisuelle précitée.

Fait à Marseille, le 17/10/2022



Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE À TITRE INDIVIDUEL

(Article L 6353-3 et suivants du code du travail)

Entre les soussignés :

1) Le stagiaire :

NOM Prénom : FABRE Kevin

Adresse: 61 rue du Vallon des Auffes, 13007 Marseille

Date de naissance: 21/02/1990

Lieu de naissance : Tours

et

2) L'organisme de formation :

SIMPLON.CO N° de déclaration d'activité : 11 93 06676

93 SIRET: 792 791 329 00016

Adresse : 20 boulevard Madeleine Rémusat, 13013

Marseille

Représenté par : Cécile Kauffmann

En qualité de : Chargée de projet

Article 1: Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée Apple Foundation Program pour le stagiaire Kevin FABRE. Les relations contractuelles entre les parties sont encadrées par la présente convention et les conditions générales de vente, en annexe.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation prévue par les articles L6313-1 et suivants du code du travail. Elle a pour objectif le développement mobile iOS avec Swift. Sa durée est fixée à 140 heures. Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation, les pré-requis suivants :

Motivation:

- Capacité à se projeter dans la formation intensive à venir
- Motivation pour apprendre et s'investir dans des projets

Logique:

- Capacité à mener une réflexion selon une logique donnée, ainsi qu'à analyser et expliquer la démarche adoptée
- Capacité à imaginer plusieurs scenarios pour résoudre un problème donné et en confronter la viabilité

Aptitude métier :

- Autonomie dans l'apprentissage
- Connaissance du domaine du web et de ses usages de base : recherche, emails, forums, wikis

Capacité à travailler en équipe :

- Autonomie dans l'organisation du travail
- Capacité de prise de décisions
- Écoute, prise en compte et arbitrages au regard des avis des collaborateurs

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du 17/10/2022 au 2/6/2022 à Marseille Les formateur.rice.s seront : Aurélien Krieger et Régis Tedone

Les conditions détaillées de l'action de formation:

Méthodes pédagogiques

- 25% de théorie 75% de pratique
- place importante des exercices, travaux pratiques et mises en situation (pédagogie par projet)
- alternance entre séquences traditionnelles (cours exercices contrôles) et pédagogie active (confrontation à un problème concret recherche et autoformation solution au problème)
- 50% de travail en individuel 50% de travail par binômes ou en groupe
- méthodes d'enseignement mutuel ("Learning by teaching") : restitutions des connaissances et exposés fréquents ; incitation forte à l'entraide (résolution de "tickets")
- sélection forte à l'entrée, sur la base de l'obtention de certifications sur des plateformes d'auto-apprentissage de la programmation

Moyens pédagogiques

- réalisation de projets individuels, et par groupes de deux ou trois
- supports de formation
- supports centralisés et collaboratifs d'information et de suivi
- matériel informatique adapté au travail individuel (ordinateurs portables) et au travail par paires

Dans le cadre de partenariat avec des prestataires et/ou porteurs de projet le stagiaire sera amené à collaborer dans le cadre de missions, d'évènements qui le placera en situations professionnelles dans différents domaines de compétence correspondant à la formation et s'inscrivant dans le parcours pédagogique. Il sera amené à pratiquer des déplacements ponctuels à l'extérieur des locaux de formation à cette occasion.

Article 5 : Modalités d'évaluation et de sanction

Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation sur leur capacité à réaliser des projets professionnels en lien avec l'exercice du métier ou de de la compétence visé. Le(s) formateur(s)

évalueront les stagiaires sur la base d'une grille d'évaluation.

La certification visée fera l'objet d'une évaluation par un jury composé de professionnels du secteur.

A l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remis au stagiaire. En cas de réussite à la

l'évaluation finale, le stagiaire se verra également remettre un certificat de réussite.

Article 6 : Dispositions financières

Simplon.co, entreprise solidaire d'utilité sociale, s'engage à former ses publics cibles de façon à ce que la formation soit gratuite pour eux. Le prix horaire indiqué ci-dessous n'est donc en aucun cas imputable au stagiaire, mais peut être amené à être couvert par les différents dispositifs de

financement de la formation professionnelle.

Le financement de la formation est intégralement pris en charge par Apple.

Fait à Marseille

Le 17/10/2022



Signature de l'apprenant.e

9

PRÊT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Dans le cadre de la formation au développement d'applications mobiles APPLE FOUNDATION PROGRAM qui se déroule du 17/10/2022 au 2/6/2022 à Marseille et en distanciel.

SIMPLON.CO met du matériel informatique à disposition de l'emprunteur :

Nom : FABRE Prénom : Kevin

Né(e) le : 21/02/1990

Lors de l'emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièces suivantes :

- la convention de prêt de matériel signée et datée,
- une attestation d'assurance de responsabilité civile,
- l'état des lieux signés et datés,
- une copie de sa pièce d'identité.

Article 1. Matériel

Le propriétaire prête à l'emprunteur le matériel suivant :

☐ Ordinateur : Macbook Pro , n° de série :

☐ Étiquette Mac :

☐ Câble et bloc d'alimentation

☐ Autre :

Article 2. Etat du matériel

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel à l'emprunteur et feront l'objet d'un pointage en fin de mise à disposition. Cet état devra être signé du propriétaire et de l'emprunteur.

Se reporter à la fiche d'État des Lieux joint en Annexe.

Article 3. Destination - Sous-location

L'emprunteur ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel.

L'emprunteur s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

Article 4. Durée du contrat

Le présent prêt de matériel est consenti gracieusement à titre non commercial pour la période qui se

termine le dernier jour de la formation.

Article 5. Dépôt de garantie

Un chèque de caution est exigé en échange du prêt du matériel informatique, d'un montant de 750 €

TTC. SIMPLON.CO s'engage formellement à ne pas encaisser le chèque de caution sur la période

de prêt. Si le matériel n'est pas remis au complet à la fin de la période de prêt, SIMPLON.CO

encaissera le chèque passé un délai de 15 jours.

Article 6. Assurances

SIMPLON.CO s'engage à avoir souscrit un contrat d'assurance en Responsabilité Civile, notamment

pour le matériel mis à disposition à l'emprunteur.

L'emprunteur s'engage à souscrire à une Responsabilité Civile pour son activité et en dommage

pour l'utilisation de ce matériel.

Article 7. Dysfonctionnement

En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être immédiatement remis au propriétaire et sera

signalé sur l'état des lieux, jointe en annexe.

Article 8. Conditions générales et responsabilités

L'emprunteur devra impérativement prendre rendez-vous avec SIMPLON.CO pour la prise de

possession. Le matériel devra être testé en présence des deux parties pour vérifier son bon état de

fonctionnement. Cela implique que l'emprunteur accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, l'emprunteur est responsable du

matériel dès que celui-ci quitte SIMPLON.CO. L'emprunteur qui transporte le matériel lui-même

s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

L'emprunteur reconnaît expressément être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du

contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Il s'engage à ce titre à

exercer un contrôle effectif et exclusif sur le matériel. Il est conseillé à l'emprunteur de placer le

matériel en sécurité afin d'éviter tous risques de vol, vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts

corporels et matériels, etc.

SIMPLON.CO ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel

emprunté.

SIMPLON.CO | Fabrique sociale de codeurs | SAS agréée ESUS au capital de 222 290 euros | RCS Bobigny 792 791 329 | Siège social : 55 Rue de Vincennes, 93100 Montreuil Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE IDF sous le N° 11 93 06676 93. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État | N°UAI : 0932753M

L'emprunteur est responsable de la sauvegarde de ses documents personnels. **SIMPLON.CO** ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte de données ou de fichiers enregistrés sur ou grâce au matériel prêté.

Le matériel restitué sera testé par **SIMPLON.CO**. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge de l'emprunteur. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur du dépôt de garantie telle que que définie à l'article 5 du présent contrat.

Il est également convenu que les appareils ne doivent être chargés qu'avec les chargeurs respectifs, toute autre utilisation (ex : chargement d'un Ipad ou d'un IPhone avec un chargeur Mac) pourrait durablement endommager l'appareil.

Fait à Marseille le 17/10/2022

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

SIMPLON.CO

Signature

L'emprunteur



Signature

ANNEXE 1 – ETAT DES LIEUX DU MATÉRIEL - Prêt

Nombre	Informations et état	
1		
1		
<u>Observations</u>		
Signatures		
Date	Emprunteur	
17/10/2022		
	1 Observations Signatures Date	

ANNEXE 2 – ETAT DES LIEUX DU MATÉRIEL - Retour de prêt

Retour du matériel		
Liste matériel	Nombre	Informations et état
MacBook Pro	1	
Chargeur	1	
	<u>Observations</u>	
	Signatures	1
Simplon.co	Date	Emprunteur



Attestation de réception et d'acceptation du règlement intérieur (Version 5 - février 2021) de Simplon

Je soussigné.e Kevin FABRE

atteste avoir reçu le règlement intérieur de Simplon, en avoir pris connaissance et l'accepter.

Fait à Marseille le 17/10/2022



Signature

Attestation de réception et d'acceptation de la charte d'engagement des apprenant.e.s (version du 30 novembre 2020)

Je soussigné.e Kevin FABRE

atteste avoir reçu le règlement intérieur de Simplon, en avoir pris connaissance et l'accepter.

Fait à Marseille le 17/10/2022



Signature